

Genève, le 19 juin 2006

M. le Conseiller national Luc Barthassat
Mme la Conseillère nationale Martine Brunschwig Graf
M. le Conseiller national John Dupraz
M. le Conseiller national Jacques-Simon Eggly
M. le Conseiller national Ueli Leuenberger
Mme la Conseillère nationale Liliane Maury Pasquier
M. le Conseiller national Jacques Pagan
M. le Conseiller national André Reymond
Mme la Conseillère nationale Maria Roth-Bernasconi
M. le Conseiller national Carlo Sommaruga
M. le Conseiller national Pierre Vanek

Motion de Mme la Conseillère nationale Müller-Hemmi « Droit d'auteur : tantième à percevoir par les bibliothèques »

Madame la Conseillère nationale, Monsieur le Conseiller national,

L'Association genevoise des bibliothécaires et professionnels diplômés en information documentaire (AGBD) veille aux intérêts de la profession de bibliothécaire et des bibliothèques du canton de Genève. La motion de Mme la Conseillère nationale Müller-Hemmi « Droit d'auteur : tantième à percevoir par les bibliothèques » sera débattue le 22 juin 2006 au Conseil national. Le tantième de bibliothèque remet en cause les missions fondamentales des bibliothèques. En conséquence, l'AGBD s'associe résolument à la prise de position du 15 juin 2006 de l'Association des bibliothèques et bibliothécaires suisses (BBS) : l'AGBD défend le rejet de cette motion.

La BBS vous a fait parvenir récemment un dossier argumentant le rejet de la motion Müller-Hemmi. Ce dossier décrit les conséquences négatives tant pour les bibliothèques et leurs utilisateurs que pour les auteurs. Si la problématique est d'importance nationale, l'AGBD tient à attirer votre attention sur le fait que ce tantième fragiliserait immanquablement les bibliothèques genevoises dans leur mission de service public.

En restant à votre disposition pour des questions, je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère nationale, Monsieur le Conseiller national, mes salutations distinguées.

Pierre Boillat
Président de l'AGBD

Tél. : ++41 (0) 22 418 51 77

Fax : ++41 (0) 22 418 51 01

Courriel : pierre.boillat@ville-ge.ch

Site web : <http://www.bbs.ch/agbd/>

Annexes : - lettre de la BBS du 15 juin 2006 aux membres du Conseil national
- argumentaire de la BBS de juin 2006 contre l'introduction d'un tantième de bibliothèque